

**DELIBERATION N° 18/235 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU RAPPROCHEMENT DES DETENUS
CORSES**

SEANCE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Santa DUVAL
Mme Laura FURIOLI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Julie GUISEPPI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Louis DELPOUX
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Francis GIUDICI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Laura Maria POLI à Mme Rosa PROSPERI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Pascale SIMONI à Mme Marie SIMEONI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ADOpte après l'avoir amendée la motion dont la teneur suit :

« Vu la délibération n° 15/089 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mai 2015 relative à la situation de la Corse,

Vu la délibération n° 16/228 AC de l'Assemblée de Corse relative à la mise en place du Fijait et ses répercussions en Corse,

CONSIDERANT que le verdict de la Cour d'assises spéciale près la Cour d'appel de Paris rendu vendredi 22 juin 2018 signifiait le retour en détention de trois jeunes corses dans des établissements pénitenciers parisiens,

CONSIDERANT que ces militants nationalistes étaient jugés pour des faits datant de 2012,

CONSIDERANT que cette décision va à l'encontre du climat d'apaisement que connaît la Corse depuis juin 2014 avec l'arrêt de l'activité du FLNC,

CONSIDERANT le refus de la Direction des Affaires Pénitentiaires (sous l'autorité du garde des Sceaux-ministre de la Justice) de retirer le statut de Détenu Particulièrement Surveillé aux prisonniers condamnés dans le cadre de l'affaire Erignac,

CONSIDERANT que cette position fait obstacle au transfèrement de ces détenus vers la prison de Borgu,

CONSIDERANT que l'Assemblée de Corse s'est déjà prononcée en faveur de la mise en place d'un processus global devant inclure le rapprochement des détenus,

CONSIDERANT que l'Assemblée de Corse s'est déjà prononcée sur le principe de l'amnistie, étant entendu que les modalités et le périmètre de cette amnistie seront précisés dans le cadre du débat à venir,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REITERE SOLENNELLEMENT ses multiples demandes afin que tous les détenus corses soient rapprochés de leurs familles conformément aux législations en vigueur. »

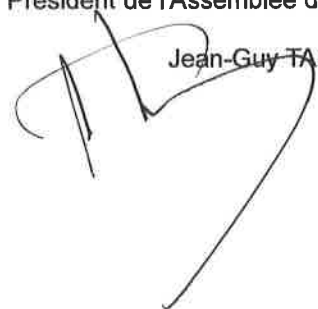
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 juin 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception
RAPPROCHEMENT DES DETENUS CORSES
Objet 02A-200076958-20180629-014177-DE
Identifiant acte 014177
Identifiant interne 6 juillet 2018
Date de réception par la préfecture 0
Nombre d'annexes 29 juin 2018
Date de l'acte 1
Code nature de l'acte 9.4
Classification

Fermer